

MINORITÉ MUNICIPALE

POUR UN AGENDA 21 COMMUNAL ET UNE VÉRITABLE POLITIQUE D'AGGLOMERATION

La décision de mettre en place des Agendas 21 (pour le XXI^e siècle) a été prise en 1992, certaines communes s'en sont emparées et ont déjà mis en place ou prévu des mesures significatives. Les exemples sont proches, comme la commune de Changé ou encore Laval-Agglomération. Ce dernier exemple montre d'ailleurs qu'il est important que ce projet d'agglomération soit relayé au niveau local.

● S'approprier l'Agenda 21 de l'agglomération dans notre commune et l'enrichir

Les évolutions de la commune de Bonchamp nécessitent des réflexions sur son avenir en terme de développement durable ; deux exemples :

- la restructuration du centre-bourg doit se faire en ayant à l'idée le vieillissement inéluctable de la population bonchampoise (malgré le dynamisme de la construction). De plus, un schéma de cohérence globale des circulations douces est indispensable pour que l'on puisse accéder à ce centre-bourg sans difficulté et que la piste cyclable vers Laval ne s'arrête pas au panneau d'entrée de Bonchamp.
- la question de l'eau potable et de l'assainissement sur la commune qui dépendent du syndicat d'Argentré-Sud alors que la majorité des volumes proviennent de Laval et qu'ils y sont intégralement traités.

Des structures existent pour favoriser la mise en place de véritables actions de développement durable :

- des communes de l'agglomération comme Argentré ont adhéré au réseau des collectivités mayennaises en marche vers le développement durable, ce qui permet d'échanger sur les pratiques et de partager les bonnes idées.
- une commission extra-municipale avec des représentants associatifs peut être mise en place pour l'Agenda 21, dans le cadre d'une réelle démocratie participative impliquant les citoyens dans l'évolution de leur espace de vie.
- la présence d'un adjoint dédié au développement durable peut favoriser la réussite de ces actions, avec de réels progrès dans les économies d'énergie qui permettent des retours rapides sur investissement, donc sans réel coût pour la collectivité, comme l'illustre bien l'exemple de la commune de Gorron.

● Des initiatives d'agglomération positives !

Un certain nombre d'initiatives n'ont de sens qu'au niveau communautaire, ce qui implique de participer activement à leur élaboration au niveau de Laval-Agglomération.

Pour notre part, nous n'avons jamais refusé les décisions supracommunales, à condition que celles-ci soient débattues au plus près des habitants. Il n'est simplement plus possible d'imaginer et de gérer une commune comme Bonchamp sans Laval Agglomération...

La collecte des déchets est un bon exemple. Pour des raisons écologiques et budgétaires évidentes, l'agglomération lavalloise a modifié son système de collecte. Les responsables sont venus présenter ce nouveau système y compris à Bonchamp. Les résultats sont très positifs : le tri sélectif a progressé considérablement, et la taxe sur les ordures ménagères va baisser pour la deuxième fois... Qui s'en plaindrait ?

Les acquis de ces pratiques communautaires, dont chacun peut mesurer les incidences sur sa vie quotidienne doivent permettre la définition de nouvelles compétences (sport, culture...) avec une lisibilité accrue pour les citoyens.

● Une élection simultanée des élus de la commune et des représentants communautaires

A partir de mars 2014, dans les communes de plus de 1000 habitants, les électeurs auront à choisir en même temps leurs conseillers communaux et les élus qui siègeront à la communauté d'agglomération.

Il en résultera une représentation directe plus démocratique, puisque la délégation de chaque commune aux instances intercommunales sera composée de candidats figurant sur chacune des listes en présence.

Voilà pourquoi ce nouveau mode de désignation doit aussi être l'occasion de mettre en place de véritables programmes à l'échelon intercommunal qui ne peuvent qu'enrichir un projet municipal.

C'est en tout cas notre souhait, que nous accompagnons de nos vœux de « BONNE et HEUREUSE ANNEE 2014 » pour tous les habitants de la commune.

Les élus AGIR ENSEMBLE A BONCHAMP :

Michel FERRON, Sylvie EVRARD, Maurice CHAMBRIER, Anne-Marie MILLE,
Michel GERAULT, Marie-Claude TOURTELIER

www.agir-bonchamp.fr